



## — VEILLE RÉGLEMENTAIRE —

### COMMENT SE TENIR INFORMÉ EN CONTINU DES NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES ?

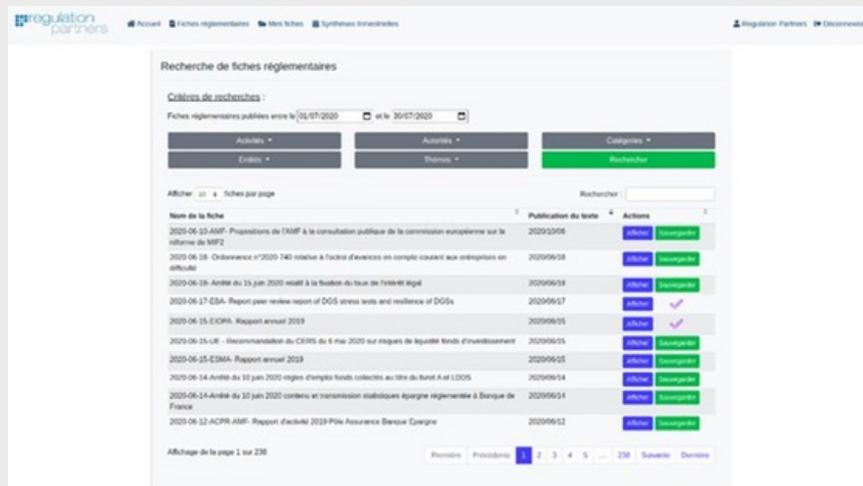
L'environnement dans lequel les acteurs de la finance évoluent est en perpétuelle mutation. De nouveaux textes sont régulièrement publiés, avec des impacts parfois multiples. Certains textes européens s'appliquent sans devoir être transposés par les autorités françaises.

L'objectif de cette base de veille réglementaire est de donner une vision actualisée des derniers textes avec lesquels les établissements financiers (banques, assurances, sociétés de gestion, etc.) et notamment les intermédiaires doivent être en conformité.

#### PRINCIPAUX UTILISATEURS

- Les établissements de crédit
- Les entreprises d'investissement
- Les sociétés de gestion
- Les sociétés de financement
- Les établissements de paiement et les établissements de monnaie électronique
- Les sociétés d'assurance, les mutuelles...
- Les intermédiaires (CIF, IOBSP, IAS) PSCA et PSFP
- Les associations professionnelles du Secteur de la finance

#### LA PAGE D'ACCUEIL DE NOTRE BASE



#### UNE BASE COMPLÈTE

- Directives et règlements européens et leurs dispositions d'application (ESMA, EBA, EIOPA)
- Lois, décrets, arrêtés français
- Instructions, recommandations, positions, lignes directrices de l'ACPR et de l'AMF
- Recommandations d'organismes supranationaux (Comité de Bâle, BIS, IOSCO, ...)

#### UN ACCÈS DIRECT PAR INTERNET

Les informations sont disponibles sur le site [www.regulationpartners.com](http://www.regulationpartners.com) sur abonnement

## UNE RECHERCHE FACILE

La recherche peut être effectuée selon plusieurs critères : entité émettrice, type de texte, activités, thèmes, établissements concernés, date de publication.

## UNE PRESENTATION SYNTHETIQUE

Pour chaque texte, une synthèse fait ressortir les points majeurs.

Les dates de publication, de signature et d'entrée en vigueur sont précisées.

Les entités concernées et les thèmes couverts sont rappelés en début de fiche.

## UN FORMAT IMPRIMABLE

La fiche peut être soit consultée directement dans la base, soit imprimée (papier ou fichier).

## UNE INFORMATION DES NOUVEAUX TEXTES AU FIL DE L'EAU PAR MAIL

## UN ACCES DIRECT AUX TEXTES

Le texte, ainsi que le cas échéant des documents complémentaires, peuvent être téléchargés directement à partir de la fiche.

## UN ABONNEMENT ANNUEL

Un accès à la base sur internet via un login et un mot de passe qui vous sont attribués dès l'adhésion.

4 synthèses trimestrielles ou 12 mensuelles.

## DES SYNTHÈSES PÉRIODIQUES SUR MESURE

Les synthèses permettent d'avoir une vue complète de l'ensemble des textes parus pendant la période de référence, centrée sur ceux applicables à votre activité.

## UNE BASE RÉGULIÈREMENT ACTUALISÉE

### ABONNEMENT 1 AN

(accès à la base & synthèses adaptées à votre activité)

Accès & 4 synthèses trimestrielles

**6 000 € HT**

Accès & 12 synthèses mensuelles

**10 000 € HT**

### EXEMPLE D'UNE FICHE

Les propositions ciblées du régulateur portent essentiellement sur cinq axes :

- fournir aux acteurs du marché une vision plus complète des transactions sur les marchés financiers en renforçant les exigences de transparence sur les actions, en collectant et en harmonisant mieux les exigences de transparence post-négociation pour les obligataires. Afin de faciliter l'accès aux données financières, l'AMF soutient également l'émergence d'un système centralisé de publication des données de transactions.
- élargir le périmètre des obligations de négociation sur les plateformes applicables aux actions et aux dérivés en se concentrant sur les critères pertinents pour l'Union européenne.
- adapter la réglementation du marché européen des dérivés sur les matières premières.
- réviser le droit de financement de l'analyse financière en assurant sa juste justification, en proposant un cadre juridique plus clair concernant l'analyse sponsorisée par les investisseurs et en introduisant plus de proportionnalité dans le régime existant.
- rendre les règles de protection des investisseurs plus pertinentes et plus proportionnées.

## CONTACT

Marie-Agnès NICOLET – Présidente de Regulation Partners

Mob. 06 58 84 77 40 / Tel. 01 46 22 65 34

Mail : [formation@regulationpartners.com](mailto:formation@regulationpartners.com)

Adresse : Regulation Partners – 30 rue La Boétie – 75008 Paris